

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1164

présenté par

M. Mathiasin, Mme Benin, M. Lagleize et M. Robert

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ; il précise, en outre, les modalités particulières applicables aux Outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser dans la loi qu'il convient de prévoir dans le décret un régime adapté pour les territoires d'Outre-mer étant donné les spécificités des productions locales ultramarines.